

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE523

présenté par
M. Blein, rapporteur

ARTICLE 5 B

Après le mot :

« territoriales »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 1 :

« concernées ainsi que les partenaires sociaux concernés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.